

Ces biodéchets nécessitent d'être déconditionnés avant d'être injectés dans le méthaniseur de CVE près de Bordeaux. PC / LT

rapport à 2023.

Avec désormais une quinzaine d'unités de méthanisation déployées sur le territoire, la Gironde densifie son maillage territorial. « *Le département a suffisamment d'installations au regard des flux actuels. Mais seulement environ 10 / des déchets alimentaires de Bordeaux Métropole sont actuellement valorisés en gaz vert. Le gisement potentiel reste donc colossal* », remarque Thomas Bataille.

Selon l'Ademe, en 2024, chaque Français jetait encore en moyenne 80 kilos de biodéchets par an dans ses ordures ménagères. La transition est donc encore loin d'être pleinement aboutie et l'atteinte des objectifs régionaux suppose la mise en service de 18 nouvelles unités de méthanisation chaque année en Nouvelle-Aquitaine. LT

Une recette « de smoothie » savamment élaborée

La « soupe » c'est cet agglomérat de matières liquides et solides qui est injecté dans le méthaniseur. Une recette ajustée en permanence.

« Nous réalisions une sorte de smoothie en dosant savamment différents paramètres, dont la nature et la quantité des intrants propres à ce territoire mais aussi les bactéries ou encore la température. L'objectif est le méthaniseur, qui fonctionne comme un estomac, soit pleinement efficace tout en évitant la crise de foie », image Thomas Bataille, de CVE.

Dans cette équation, les biodéchets alimentaires sont particulièrement précieux et CVE espère pouvoir en intégrer deux fois plus dans les années à venir pour atteindre 10 000 tonnes par an.

ÉNERGIE

Éolien terrestre : la région des Hauts-de-France prépare-t-elle un moratoire déguisé ?

MARIUS BOCQUET

Les Hauts-de-France ne veulent pas apporter plus de vent aux éoliennes. Selon un document préparatoire que *La Tribune* a pu consulter, avant une réunion prévue ce mercredi, le Comité régional de l'énergie (CRÉ) s'apprête à proposer à ses membres un objectif de 6 594 mégawatts (MW) pour l'éolien terrestre en 2035, soit le niveau déjà existant, fin 2025.

Pilotée par le préfet de région et le président du conseil régional, cette instance doit faire remonter ses propositions dans le cadre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3), la feuille de route énergétique de la France pour la période 2026-2035. Contactées, la préfecture et la région Hauts-de-France n'ont pour l'instant pas répondu à nos sollicitations.

Un moratoire éolien ?

Dans un message publié sur LinkedIn la semaine dernière, le président du Syndicat des énergies renouvelables, Jules Nyssen, dénonce déjà un « *moratoire éolien* ». « *D'autant que des capacités se sont ajoutées depuis le début de l'année 2026, ce qui reviendrait à dire qu'il faut enlever de l'éolien par rapport à ce qui existe aujourd'hui* », déclare-t-il auprès de *La Tribune*.

« *Cela ne paraît pas cohérent avec la politique énergétique nationale qui prévoit d'augmenter la capacité de production d'électricité avec des éoliennes* », ajoute-t-il. « *Surtout que les Hauts-de-France étaient considérés comme la région qui pouvait expérimenter le* repowering, *c'est-à-dire le remplacement des machines anciennes par des machines plus récentes.* »

Le renouvellement des parcs est la voie privilégiée par la PPE 3. Il permet d'augmenter les capacités en limitant la construction de nouveaux parcs, afin de « *concilier acceptabilité* » par la population et « *compétitivité* ». Les nouvelles machines doivent être légèrement plus grandes, avec 130 mètres de hauteur bout de pâle (HBP) contre 110 jusque-là, et plus modernes.

« *La technologie a fortement évolué* », soulignait Samuel Renard, directeur général chargé des énergies renouvelables en France chez Engie, auprès de l'AFP, début juin dernier. « *On a donc des gains de performance tout à fait importants. On arrive à produire plus d'électricité avec moins d'éoliennes, 65 / d'énergie en plus* », expliquait-il.

Des subventions à une fédération anti-éoliennes

Ce n'est pas la première fois que la région s'oppose à l'installation de nouvelles éoliennes dans les Hauts-de-France. Lors de sa campagne pour l'élection présidentielle en 2022, son président, Xavier Bertrand, avait réclamé à Emmanuel Macron qu'il obtienne des préfets « *de bloquer maintenant tous les projets éoliens* » dans les Hauts-de-France qui concentrent le plus de puissance installée en France.

En mai 2022, la région a par ailleurs accordé une subvention de 170 000 euros sur trois ans à la fédération Stop Éoliennes Hauts-de-France. Une délibération annulée par le tribunal administratif de Lille le 31 mars dernier. Ce qui n'a pas empêché le conseil régional de revoter, le 28 mai, une subvention, de 50 000 euros cette fois, à la même fédération pour l'année 2026.



Le CRÉ s'apprête à proposer à ses membres un objectif de 6594 mégawatts (MW) pour l'éolien terrestre en 2035, soit le niveau déjà existant, fin 2025. RD/JS/ - REUTERS - REGIS DUVIGNAU